



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E31043

VALABLE JUSQU'AU 10/03/2024

ÉDITÉ LE 17/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1983

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/03/2016
420 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DRAGUIGNAN 1983B00061

Siret : 327 259 396 00023

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 90 00291

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010887612504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010887612504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ROUSTAN ETS

271 CHEMIN DE GAUDON
ZI QUARTIER LA BARRIERE
83440 MONTAUROUX

Téléphone : 04 94 76 43 19

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@sarlroustan.fr

Responsabilité légale :
ROUSTAN GILLES PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 25 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/12/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.